

Cadre réservé à l'administration

- Date Commission :
 - A convoquer
 Date d'entretien(s) :
 - Admis
 - Liste d'attente
 - Refus

PRE-INSCRIPTION : Ecole Maternelle

Renseignements concernant les parents ou le représentant légal :

Situation familiale¹ : Mariés Divorcés Parent isolé Veuf(ve) Autre :

<i>Coordonnées du père :</i>		<i>Coordonnées de la mère :</i>	
NOM :	Prénom :	NOM :	Prénom :
Adresse :		Adresse :	
Profession :	Tél :	Profession :	Tél :
Courriel :		Courriel :	

Renseignements concernant l'élève :

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu :

Etablissement actuellement fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Classe fréquentée :

Classe demandée : (Pour l'année scolaire 20... - 20...)

¹ (Veuillez cocher d'une x)

Fait le à

Signature(s) :

Ce formulaire est à retourner par courrier postal à l'adresse ci-dessous, avant le 9 avril 2021 (les dossiers nous parvenant après cette date seront mis en liste d'attente). Joindre au formulaire :

- le questionnaire de motivation (*un par famille – page suivante*)
- un chèque de 30 € à l'ordre de l'Association ROC pour frais de dossier (montant qui sera déduit des frais d'inscription)

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par la Commission

QUESTIONNAIRE

A remplir par le responsable légal du ou des enfants

Dossier de pré-inscription

1. Nom et prénom du responsable légal :
2. Nom et prénom du ou des enfants :
3. Comment avez-vous appris l'existence de notre établissement ?
4. Qu'est-ce qui vous motive à placer votre ou vos enfants dans notre établissement ?
5. Votre ou vos enfants sont-ils motivés à l'idée de fréquenter notre établissement ?

Votre ou vos enfants ont-ils éprouvé des difficultés d'ordre scolaire, disciplinaire ou relationnel au cours de leur scolarité ? Si oui, lesquelles ? Merci de joindre au dossier tout document utile (bilan effectué).

6. Quelle est la place de la foi dans votre vie de famille ?
7. Fréquentez-vous une assemblée chrétienne (église locale, paroisse, temple) ? Laquelle ?

Fait le

à

Signature :

Information sur les frais de scolarité 2020-2021 :

A. Généralités :

- Les frais de scolarité de l'Établissement Scolaire Privé Daniel se décomposent en trois volets, détaillés ci-dessous :
 - Les frais annuels d'inscription ;
 - Les frais mensuels de réfectoire ;
 - Les frais mensuels de scolarité.
- Ne voulant pas que l'aspect financier soit un obstacle à la scolarisation d'un enfant dans notre établissement, nous sommes prêts à considérer toute demande de tarif étudié ; à cet effet, vous voudrez bien faire parvenir votre dernier avis d'imposition à la Commission financière, par l'intermédiaire du secrétariat, lors de l'inscription.
- Possibilité de parrainage(s) par un ou des proches – parents / famille / amis - pour participer aux frais mensuels de scolarité.
Voir et demander le document : « Investir dans l'éducation d'un enfant ».

Le parrain peut bénéficier d'une déduction fiscale sous certaines conditions, veuillez nous contacter pour plus d'informations.

B. Frais annuels d'inscription (ou réinscription), par élève :

= Participation aux frais d'achat d'ouvrages scolaires et de matériel pédagogique, de photocopies, et de secrétariat.

		<i>Frais annuels d'inscription par élève</i>
Niveau scolaire	Préscolarisation	65 €
	Maternelle matin	65 €
	Maternelle	65 €
	Elémentaire	65 €
	Collège	95 €
	Lycée	100 €

Ces frais d'inscription peuvent être réglés en 3 ou 4 fois sur demande.

C. Frais mensuels de réfectoire (dus 12 mois : du mois de septembre à août de l'année suivante)

= Participation aux frais de surveillance et aux charges de la salle du réfectoire, «lissée» sur les 12 mois de l'année.

Nombre d'enfants inscrits	1	2	3 et +
<i>Frais mensuels de réfectoire</i>	5 €	10 €	15 €

D. Frais mensuels de scolarité (dus 12 mois : du mois de septembre à août de l'année suivante)

Nombre d'enfants inscrits		<i>Tarif mensuel par élève, «lissé» sur 12 mois, en euros</i>			
		1	2	3	4 et +
Niveau scolaire	Maternelle matin	140	130	120	105
	Maternelle	260	200	160	135
	Elémentaire	260	200	160	135
	Collège	260	200	160	135
	Lycée	290	230	190	165

Remarques :

- Pour un enfant devant bénéficier d'un accompagnement spécialisé, le tarif de scolarité sera adapté en fonction des besoins spécifiques à mettre en œuvre.
- Engagement d'une année scolaire : Nos tarifs sont calculés en tenant compte de l'engagement des familles à accomplir une année scolaire complète. C'est pourquoi une interruption de la scolarité dans notre établissement en cours d'année donnera lieu à une compensation financière, au moins égale à la moitié des scolarités restant dues.
- Dons : En l'absence de dons et de bénévolat, la scolarité d'un élève coûterait bien davantage que les tarifs demandés. Nous encourageons donc les familles qui le peuvent à mettre en place, à titre de don, un virement mensuel régulier en complément des scolarités ci-dessus. Ce versement complémentaire donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, permettant une réduction d'impôt de 66% des sommes versées.